

## Dossier thématique:

# LES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

## **FICHE 8** : Zoom sur la région Occitanie –

Suite à la journée du 31 mai 2016 organisée par Villes et Territoires

Voir également :

**FICHE 1** : Définitions

**FICHE 2** : Achat Socialement Responsable et Collectivité

**FICHE 3** : Achat Socialement Responsable et Entreprise

**FICHE 4** : Achat Socialement Responsable et les partenaires de l'Emploi et de l'Insertion

**FICHE 5** : Rôle du Facilitateur et d'un Guichet Territorial Unique

**FICHE 6** : Les Clauses Sociales

**FICHE 7** : Les nouveautés juridiques. Marchés réservés, préférence locale d'entreprises

### **BOITE A OUTILS :**

- Vos étapes pour réaliser des Achats Socialement Responsables.
  - Faire un marché avec une Clause Sociale
    - Faire un Marché Réservé
      - Faire une Préférence Locale d'Entreprise
        - Contacts utiles
          - Glossaire
            - Bibliographie

# Zoom sur la région Occitanie

Suite à la journée du 31 mai 2016 organisée par Villes et Territoires LR.

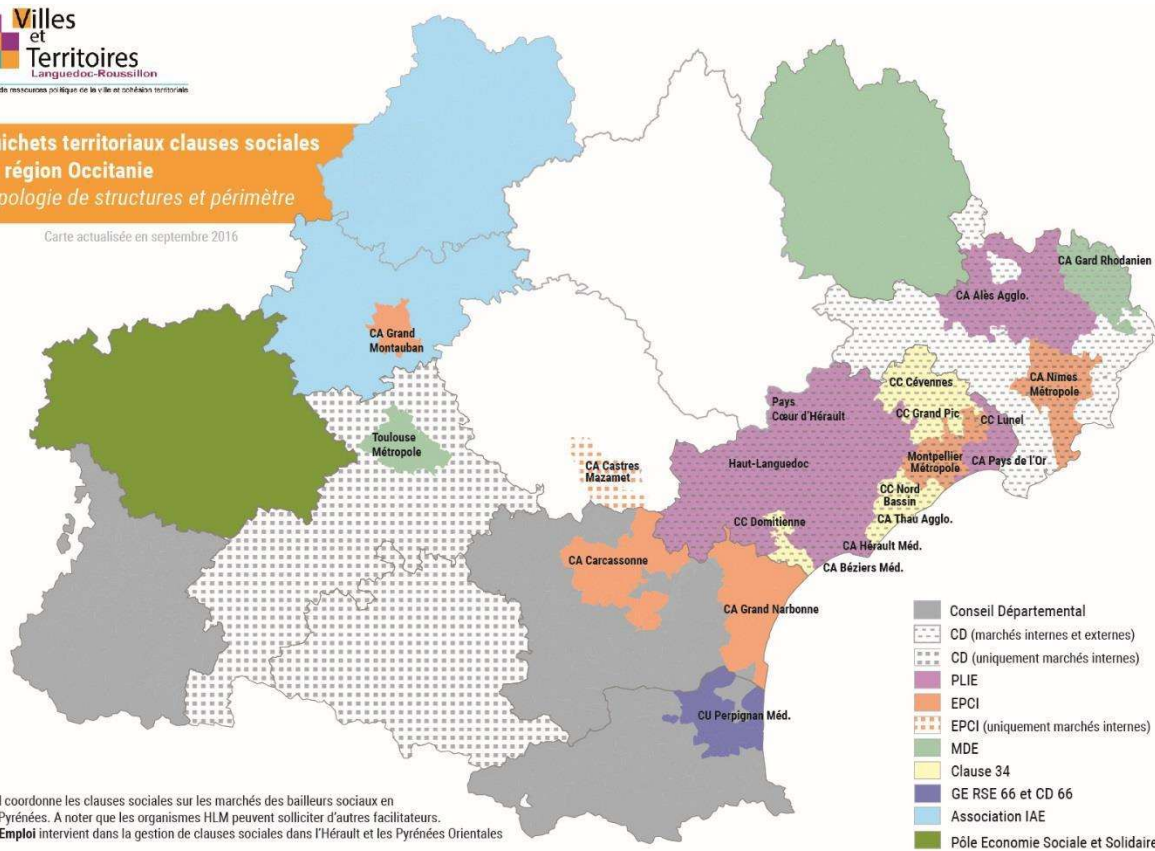
Carte de la nouvelle grande région :

Fiche 8

Villes et Territoires Languedoc-Roussillon  
Centre de ressources politique de la ville et cohésion territoriale

Guichets territoriaux clauses sociales en région Occitanie  
Typologie de structures et périmètre

Carte actualisée en septembre 2016



L'USH coordonne les clauses sociales sur les marchés des bailleurs sociaux en Midi-Pyrénées. A noter que les organismes HLM peuvent solliciter d'autres facilitateurs. Pôle Emploi intervient dans la gestion de clauses sociales dans l'Hérault et les Pyrénées Orientales

Carte réalisée par le CRPV Villes et Territoires - LR

Le 31 mai 2016, le centre de ressources de la politique de la ville et de la cohésion territoriale, Villes et Territoires Languedoc Roussillon, a organisé une journée de sensibilisation sur les achats publics socialement responsables. Il s'agissait d'aborder les nouveautés de la réforme du droit de la commande publique avec l'expert Patrick LOQUET. Il s'agissait également de mieux appréhender les enjeux liés aux coordinations territoriales des clauses sociales grâce aux interventions d'experts, de représentants de collectivités et d'acteurs de l'ESS. Cette journée a réuni une cinquantaine de personnes. Pour résumer, pratiquer l'achat socialement responsable, c'est concrètement inclure des objectifs sociaux dans l'achat de travaux ou de prestations de service. Voici donc quelques pratiques en Occitanie et un focus du département du Pas de Calais et de la région de Lyon.

## RETOUR D'EXPERIENCES EN OCCITANIE :

### AGGLOMERATION DE BEZIERS :

**Marlène TIRABI** Facilitateur de clause sociale au PLIE de l'agglomération de Béziers Méditerranée confirme qu'un guichet unique territorial et partenarial au sein d'une agglomération est nécessaire pour mettre en œuvre des achats responsables. La clause sociale est d'ailleurs inscrite dans le contrat de ville de Béziers Méditerranée.

Elle reprend les trois volets de son métier qu'elle coordonne:

le volet donneurs d'ordres : identifier les marchés pertinents avec les services juridiques, conseiller quand un marché sera difficilement « clausable » par exemple par défaut de public sur certains secteurs; sensibilisation des services des marchés de la ville et de l'agglomération,

...

le volet entreprises : conseiller l'entreprise dès la phase de soumission à l'appel d'offres jusqu'au travail d'anticipation des besoins en ressources humaines pour assurer un accompagnement et un suivi qualitatif des personnes en insertion pendant la réalisation du marché clausé.

Le volet participants en lien avec toutes les structures d'emploi et d'insertion du territoire (Charte de coopération avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),

«sourcing» (repérage) des structures existantes), les structures prescripteurs et les personnes ressources au sein des quartiers capable d'orienter des candidats potentiels aux contrats d'insertion (Délégués de Préfet, Educateurs, etc.)

L'objectif est également de travailler sur la consolidation des parcours des bénéficiaires, en mettant en place un suivi rapproché des personnes en emploi.

**Matthieu Bousquet** Chef de projet NPNRU pour la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée présente le contexte de son territoire : le PNRU se termine ; mais un Programme National de Qualification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) pour le centre-ville est encore en cours. Pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à venir, l'agglomération de Béziers prépare le protocole de préfiguration. Deux quartiers seront concernés : La Devèze 2 et le Centre-ville. Rattaché au service Habitat, il travaille étroitement avec la facilitatrice clauses sociales du PLIE, afin de sensibiliser les nouveaux techniciens et élus sur l'obligation de clauser les marchés NPNRU, identifier les modalités techniques les plus adaptées au vu du nouveau code des marchés, du contexte et des acteurs partenaires potentiels de l'IAE comme par exemple l'entreprise d'insertion (EI) Cleaning Bio 34, l'Association Intermédiaire (AI) locale...

### DEPARTEMENT DE L'HERAULT :

Témoignages d'une EI Cleaning Bio 34 avec Laurent Rodrigues et d'une AI APIJE avec Nadia Imbernon qui coopèrent pour répondre ensemble à des marchés publics clausés :

**Laurent RODRIGUES** est Gérant salarié de la SCIC SARL Clean Bio 34 depuis 3 ans. Cleaning

Bio, c'est 50 salariés (15 EPT) dont 27 en insertion sur le secteur du nettoyage de locaux sur Montpellier et l'antenne de Béziers. Laurent Rodrigue travaille en circuit court et avec des

produits éco labellisés et répond à des appels d'offres. S'associer sur des réponses à des marchés avec une AI comme l'APIJE qui ne propose que de la mise à disposition de personnes, lui permet de remporter des marchés.

**Nadia Imbernon** Responsable commerciale de l'APIJE : Cette AI est née il y a 30 ans sur le quartier du Petit Bard et intervient maintenant sur l'Ouest du département Héraultais, via ses 7 agences et sa soixantaine de salariés. L'APIJE est convaincue de l'utilité de la clause sociale, et sensibilise activement les donneurs d'ordres et les entreprises de son réseau à ce levier d'emploi, notamment sur le secteur nettoyage, espaces verts,...

Deux AI (APIJE et OUVERTURE) et l'EI (CLEANING BIO) se sont donc associées au sein d'un « collectif » propriété sur Montpellier, pour travailler sur le nettoyage avec des passerelles pour des salariés qui ont pu passer de l'AI à l'EI. Il y a parfois la pratique d'offres anormalement basses, qui ne permettent pas aux structures de l'insertion de se positionner et qui doivent alerter les donneurs d'ordres. Cependant, l'articulation intelligente des SIAE ne les positionne plus en concurrents mais en partenaires. Pour les bénéficiaires, le parcours en est renforcé. Les acteurs de l'IAE peuvent donc également favoriser, à l'échelle du territoire, ces politiques d'achats socialement responsables.

### AGGLOMERATION D'ALÈS :

Témoignage de **Marc Peyroche**, directeur du pôle ressource politique de la ville, emploi, ESS Sur l'agglomération d'Alès, ex-élu, qui affirme que la clause sociale est le meilleur outil pour créer de l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées car les facilitateurs proposent un service « clef en main », l'engagement politique ayant besoin de s'appuyer sur une compétence technique forte. Or 45% des maires sur le territoire de l'agglomération d'Alès ont changé ; il faut donc sensibiliser à nouveau les élus. Il est également important de garder une logique de parcours vers et dans l'emploi en créant, par exemple, une étape préalable dans le parcours des personnes en insertion, (sous la forme de chantier d'insertion par exemple), pour les préparer à la mise à l'emploi avec une la clause sociale et ainsi contribuer à lever les freins à l'emploi.

### **Conclusions :**

- rôle essentiel des facilitateurs de clause
- mise en réseau des SIAE et recenser toutes ces structures
- le NPNRU peut servir de levier pour convaincre les élus sur cette question
- la clause d'insertion s'applique dès le protocole de préfiguration et là on est dans des marchés de prestation intellectuelle (ANRU). Sinon, les heures seront reportées sur la convention (et donc les entreprises classiques).
- faire une réunion d'info auprès des bureaux d'études et des architectes : dites, c'est obligatoire.
- Des collectivités doivent mettre des marchés en place et faire travailler les EI et les AI : aller plus loin.

### AGGLOMERATION DE TOULOUSE METROPOLE :

**Patrick BERNARD**, responsable de l'équipe au sein de la Maison de l'Emploi de Toulouse Métropole: Pour Toulouse et son agglomération soit 800000 habitants, une politique offensive d'achat socialement responsables via l'outil clause sociale a permis un développement très rapide, sur les 4 dernières années, d'une équipe dédiée aux clauses sociales qui occupe 5,5 ETP et constitue un guichet unique harmonisé depuis 2012 (Tous les partenaires sont fédérés autour de l'objet insertion). Les habitants

issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) représentent 6% de la population et constituent pourtant 42% du public bénéficiant de la clause sociale. Le volume horaire annuel tourne en moyenne à 600000 heures d'insertion effectuées par an. Une fiche du contrat de ville est d'ailleurs consacrée à la clause sociale, valorisant ainsi le droit commun sur le pilier développement économique. Le rôle de l'élu est indispensable à l'impulsion des achats socialement responsables. De cette volonté se fédèrent l'ensemble des parties prenantes en une organisation partenariale pour un objectif commun. Puis quand un certain seuil d'heures d'insertion réalisées annuellement est atteint, l'élu, en se saisissant des résultats qu'il aura lui-même initié, permettra de réitérer sa volonté de continuer les achats socialement responsable de manière durable. A chaque nouveau partenaire entrant dans cette offre de service territoriale, une sensibilisation s'impose naturellement pour le fédérer à cet outil de la politique de la ville.

## RETOUR D'EXPERIENCES HORS OCCITANIE :

### DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS :

**Guillaume MANIER**, direction des solidarités du département Pas de Calais : Le Pas de Calais, premier département à clausurer une Délégation de Service Public (DSP) Transport en France, a mis en place une organisation optimisée et une diversification des marchés clausés.

Le département finance les PLIE et mobilise une ligne budgétaire européenne pour préqualifier ses bénéficiaires éloignés de l'emploi avant de les positionner sur des marchés clausés. A son niveau, le département mobilise trois outils : la revue de programmation des marchés annuelle dans tous les services (soit 150 marchés par an), la présentation de la programmation territoriale aux équipes du Conseil départemental 62 qui suivent les allocataires du RSA et aux PLIE (8 facilitateurs) et enfin la consolidation avec les PLIE (ABC Clause) et la délégation avec ABC AMO (le CD 62 ne gère pas de clauses en direct). Le guichet unique des entreprises et du suivi de la clause s'opère au travers des PLIE (1 ETP facilitateur par PLIE et donc par territoire). Pour aller plus loin en 2017, le CD62 envisage d'inclure une clause d'obtention de leur subvention étendue aux parties prenantes qui accepteront de clausurer leurs marchés pour étendre le dispositif. En conclusion : - L'existence d'un facilitateur apparaît incontournable au regard des nouvelles opportunités qu'offre la réforme récente de la réglementation des marchés publics. - Pour monter un guichet unique, la bonne maille territoriale semble être le périmètre d'agglomération, en adéquation avec le bassin d'emploi. - Pour les marchés départementaux, ou régionaux, une centralisation par le département ou la région est possible pour répondre aux donneurs d'ordres, puis le redéploiement se fait sur les agglomérations (idéalement harmonisées sur leurs pratiques et outils) qui ont la technicité pour mettre en œuvre des achats publics socialement responsables. - Pour les territoires hors agglomération des solutions locales sont à créer. Il peut s'agir d'appui sur des structures associatives par exemple ; mais il faudra veiller à harmoniser leurs pratiques locales aux pratiques des agglomérations proches dans un souci de cohérences pour les entreprises et les donneurs d'ordres. Un réseau régional pour recenser, sensibiliser, former, ces structures isolées pourrait être nécessaire à l'avenir.

### AGGLOMERATION DE LYON :

**Julien LEPREUX**, MDEF Lyon sur ce territoire d'un million d'habitants trois structures associatives s'articulent en un guichet unique : avec une cellule de coordination des grands travaux, un observatoire semestriel, une coordination des pratiques et plusieurs instances de dialogue pour harmoniser l'ensemble : lors de plénières pour les élus, des SIAE sont présentées ; lors de matinales pour les entreprises plusieurs thématiques en lien avec la clause sont débattues... Mais les enjeux de demain demanderont davantage de mutualisation. Aujourd'hui, les facilitateurs sont territorialisés et fonctionnent en binôme avec les chefs de projets politique de la ville et développement économique. Ce sont eux qui sont délégués pour travailler sur les clauses et les relations avec les entreprises.

Des vidéos didactiques d'intervenants de la journée du 31 mai 2016 sont en ligne :

<https://vimeo.com/villesetterritoireslr/videos>







